

N°96 JANVIER 2001

AVEC TOUS NOS VŒUX POUR LE NOUVEAU SIECLE

Un mot du nouveau Président

Tout d'abord, je tiens à remercier les membres du conseil d'administration qui m'ont élu à la présidence du bureau de XVIè DEMAÏN.

Ensuite, je voudrais rendre hommage à *Simonne PAREZ*, que le Conseil a unanimement élue sous les applaudissements, à la Présidence d'honneur de XVIè DEMAÏN. Nous la remercions tous vivement de toute l'activité qu'elle a déployée depuis plus de vingt ans au service de l'association.

Enfin, je souhaiterais souligner le caractère spécifique de XVIè DEMAÏN, qui n'est pas une association de défense d'intérêts particuliers, mais qui se veut une association de défense de l'intérêt général pour la qualité de la vie de ses habitants dans l'arrondissement.

Faut-il rappeler que nous fixons notre attention sur toute les composantes qui interviennent dans cette qualité de vie : l'urbanisme, les équipements collectifs, l'environnement (air, eau, bruit, propreté), la circulation (transports collectifs et individuels) et la sécurité.

Notre objectif est donc de trouver et de proposer les solutions qui présentent le meilleur compromis entre les aspirations souvent contradictoires des différentes personnes habitant ou fréquentant l'arrondissement, de toute activité et de tout âge.

La solution n'est pas toujours évidente : nous avons donc besoin de vos conseils, par courrier, fax ou e-mail, pour rendre nos actions et nos recommandations plus équitables et efficaces.

Claude MUYARD

COTISATION ANNEE 2001

Cette cotisation de 100 F (15,24 €) comprend l'abonnement à nos quatre "lettres" trimestrielles. Merci d'envoyer votre règlement à

XVIè Demain 4 place de Mexico 75116 Paris.

AMENAGEMENT DU BOIS DE BOULOGNE

Une nouvelle réunion s'est tenue à l'Hôtel de Ville le 20 novembre. Le maire adjoint chargé de l'environnement a annoncé une restructuration des massifs forestiers d'ici à quatre ans.

Sur les 127 hectares atteints, 57 hectares seront laissés à une reconstitution naturelle. Des plans forestiers sont établis sur les hectares restants en privilégiant les essences originaires : les chênes rouvre et pubescent, le charme, l'érable et le tilleul. Les ruisseaux du Bois, particulièrement éprouvés, seront aussi réaménagés.

La Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts et la Direction de la Voirie et des Déplacements veulent reconstituer un ensemble forestier homogène de 200 hectares, sans voitures, en interdisant la circulation automobile allée de la Reine Marguerite, à l'exception des accès aux concessions (bâtiments du Pré Catelan et Racing Club de France). Ils envisagent aussi de fermer l'allée de l'hippodrome le week-end.

Ces interdictions ont entraîné des réactions vives de la part des représentants des mairies de Neuilly, Boulogne, Saint Cloud et Suresnes. Le maire du XVI^e, M. Taittinger, a aussi fait remarquer qu'il fallait faciliter l'accès du Bois aux promeneurs et par tous les moyens de transport.

Le maire de Paris paraît très attaché à ces restrictions de circulation, arguant en particulier sur l'obligation du Plan de Déplacements Urbains de réduire de 5% la circulation automobile d'ici à cinq ans alors qu'elle est plutôt en pleine croissance.

Le maire semble oublier les autres principes du PDU qui vont de pair, et en particulier le développement et l'usage des transports en commun (voir notre lettre de juillet 2000). Pour être cohérent avec cette position, on devrait aussi s'interroger sur le maintien du flux de circulation de l'avenue de Longchamp, mais là on rentre dans la voie des grands investissements que l'on fait semblant d'ignorer.

Les projets de l'Hôtel de Ville sur le Bois de Boulogne relèvent plus d'un souci de restauration des massifs forestiers et de leur préservation que d'une large utilisation du Bois par l'ensemble de la population dans toutes ses aspirations ludiques, sportives et de déplacements (travail et loisir, véhicules individuels et transports en commun).



Nouvelle clairière près de l'allée de l'hippodrome

travail et loisir, véhicules individuels et transports en commun).

Ces projets ne portent aucune nouvelle vision du Bois qui exploiterait les opportunités occasionnées par la tempête, telles ces nouvelles clairières qui pourraient être aménagées en aires de récréation.

Le maire du XVI^e envisage de réunir les associations concernées en janvier pour approfondir la réflexion sur le Bois.

ABORDS DU PARC DE PASSY

Les futurs logements sont en cours de livraison jusqu'en septembre 2001 et le jardin, pour lequel XVI^è DEMAIN est intervenu, sera terminé fin 2001. L'opération, exposée dans le dossier d'enquête publique prévoit l'élargissement de l'avenue Marcel-Proust et le prolongement de l'avenue René-Boylesve.

Les voies concernées appartiennent en partie aux constructeurs et aux copropriétaires riverains. La déclaration d'utilité publique, à la suite de l'enquête préalable du 6 au 22 novembre 2000, permet à la Ville d'obtenir la maîtrise foncière des sols et de réaliser les travaux dans un calendrier cohérent avec la réalisation des logements et des espaces verts.



L'objectif est de réaliser deux rues publiques parisiennes, avec un nouveau calibrage de la chaussée.

Le percement de l'avenue René-Boylesve permettra d'établir un sens unique de circulation sur les voiries ceinturant l'îlot du Parc de Passy. Une seule file de circulation d'une largeur de 4 mètres est prévue avec un stationnement bilatéral payant, soit une chaussée de 7,6 mètres et des trottoirs de 2,2 mètres.

Sur l'avenue Marcel-Proust, seront réalisés, côté des numéros pairs un trottoir de 5 mètres et une plantation d'arbres et côté des numéros impairs un trottoir de 4,4 mètres.

Les portions aménagées offriront une centaine de places de stationnement sur l'espace public, pour atténuer le déficit actuel dans le quartier.

Trois passages protégés seront aménagés pour permettre l'accès direct au jardin public. A ces endroits, les trottoirs seront élargis et protégés du stationnement par des obstacles.

L'éclairage des deux avenues sera rénové, le réseau d'égouts remis en état et les canalisations de chauffage existantes seront modifiées.

L'aménagement prévoit un agrandissement des espaces destinés aux piétons ainsi que la plantation d'une rangée d'arbres sur la rive Nord de l'avenue Marcel-Proust, qui prolongera la trame végétale du futur jardin public de part et d'autre de l'escalier de l'avenue du Parc de Passy.

L'avenue du Parc de Passy est constituée d'un escalier de 99 marches, soit une dénivellation d'environ 15 mètres. Il est indispensable qu'un double escalier mécani-

que (montée et descente), voire un ascenseur, soit installé autant pour les utilisateurs du jardin public que pour les futurs résidents du Parc de Passy afin de leur permettre d'accéder plus facilement au quartier commerçant de Passy ainsi qu'aux transports en commun.

Rappelons que le Plan des Déplacements Urbains veut favoriser les transports en commun et les modes "doux" de déplacements ainsi que limiter l'usage de la voiture. Soyons cohérent !

Par ailleurs, la création de cent places de places de parking sur les chaussées, sous prétexte d'un déficit de places de parking dans le quartier, n'est pas une solution qui peut améliorer l'esthétique de ces voies et résoudre les problèmes de parking des résidents autour de la rue Raynouard.

l'escalier aux 99 marches

Il faut limiter le stationnement en surface aux emplacements pour visiteurs. On ne peut que constater l'absence de volonté politique forte pour créer trois parcs souterrains de stationnement sous les avenues Marcel-Proust, René-Boylesve et la rue d'Ankara, d'une capacité bien supérieure à cent places, pour les voitures des résidents du quartier. L'avenue Marcel-Proust est actuellement un lieu de stationnement pour des voitures ventouses et toutes les rues proches sont engluées par des voitures en stationnement.

AMENAGEMENT DE LA PORTE D'AUTEUIL

L'Hôtel de Ville a exposé le 23 novembre au Maire du XVI^e et aux associations de l'arrondissement un avant-projet d'aménagement de la Place de la Porte d'Auteuil.

L'objectif du projet est de rendre la place esthétiquement plus agréable et de faciliter le déplacement et la sécurité des piétons.

Le souterrain pour piétons est supprimé. Toute la place est redessinée pour faciliter le cheminement des piétons par des trottoirs élargis et plantés d'arbres supplémentaires.



Place de la porte d'Auteuil, au fond la rue d'Auteuil

Les flux de circulation seraient maintenus en dépit du rétrécissement des chaussées. L'entrée de la rue d'Auteuil est limitée à deux files au lieu de quatre actuellement, pour dissuader les automobilistes de traverser en transit l'arrondissement (ils le sont déjà très largement aujourd'hui avec la file unique de la rue d'Auteuil !).

La voie située entre l'ancienne gare d'Auteuil et le terre plein central de la bouche de métro passe de quatre à deux files, arrêt d'autobus compris. Quand on constate que deux de ces quatre voies sont actuellement occupées par des voitures en stationnement irrégulier, on peut s'interroger sur la place qui restera alors pour la circulation, surtout si la Préfecture de Police fait toujours preuve du même laxisme.

Place de la porte d'Auteuil au débouché de la rue Poussin

Cette "esquisse" de projet, dans ses aspects piétonniers et paysagers est reçue favorablement par les associations présentes, sous réserve de la présentation d'un second projet avec un mail central.

En ce qui concerne la circulation, nous demandons tous la réalisation d'un souterrain automobile le long du boulevard des maréchaux sous la Porte d'Auteuil. Il est évident que les habitants du quartier ne seront pas incités à traverser à pied la place au milieu d'une pollution atmosphérique et sonore engendrée par les embouteillages.

QUARTIER TRANQUILLE EYLAU

ZONES 30 Quartiers tranquilles ?

Ce nouveau concept est mal perçu , mal compris par les habitants.

Le centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) a fait une enquête sur ce thème auprès de 800 villes de plus de 100.000 habitants.

Cette enquête révèle une méconnaissance de ce type de réalisation (17 % des sondés). Plus d'un quart ne sont pas demandeurs. Enfin, 32 % trouvent suffisants les aménagements de modération de vitesse déjà réalisés et n'éprouvent donc pas le besoin d'une nouvelle réglementation à 30 km/h. Les habitants demandent plutôt la sécurisation des sorties d'écoles, des trottoirs plus larges, moins de laxisme dans la répression des stationnements illicites.

Cette idée des « quartiers tranquilles » à Paris est née en 1992, à la suite du bilan des politiques de voirie mises en place dès 1989. Les gestionnaires s'aperçoivent que piétons et deux roues ont été quelque peu négligés.

Le XIII^e arrondissement se porte volontaire pour une expérience. Le XVI^e suivra avec le quartier d'Eylau : une commission présidée par Mme GIAZZI, adjointe au Maire (notre association en fait partie) étudie des parkings vélo, des ralentisseurs (sorties d'écoles, carrefours principaux, pistes cyclables) réalisés au gré des budgets disponibles et des services de la Ville. Aujourd'hui, le projet nous semble prendre un train de sénateur.

Les panneaux « Zone 30 » restent assez obscurs et peu significatifs pour les autos et motos qui semblent y voir, même, un encouragement à foncer. Si vous avez des idées pour enrichir notre réflexion et pour réactiver le projet, merci à l'avance.

PISCINE MOLITOR

" Un nouveau stade nautique

" On vient d'inaugurer à Auteuil un stade nautique muni des perfectionnements les plus modernes, mais où a également prévalu un souci d'élégance en accord avec le quartier où il a été créé. Des galeries, aux lignes agréables, ceignent et surplombent le bassin ; et les spectateurs, abrités par des parasols multicolores, peuvent se donner l'illusion de se trouver sur une plage à la mode. Au vrai, on a installé une plage en miniature où les baigneurs prennent des bains de soleil et de sable comme à Deauville ou à Biarritz.

" Il y a également une piscine d'hiver, qui n'est pas encore achevée, mais qui comptera parmi les plus luxueuses..."

extrait de l'illustration du 24/08/29 (n°4512, page 187)

Aujourd'hui, hélas, on est très loin de cette description idyllique...car ce bâtiment Art Déco est devenu, sans exagération aucune, la poubelle du XVI^e !

En effet, la piscine Molitor qui est à l'abandon depuis 1989 voit sa dégradation s'accélérer. Certains semblent la considérer comme un véritable dépotoir et nous invitons les services d'hygiène publique à intervenir pour faire cesser les nuisances diverses dont voici une liste non exhaustive :

l'intérieur de la piscine tagué de toute part

Sous le porche de la piscine d'hiver, un SDF a élu domicile. Il y passe ses nuits, y prend ses repas dans des conditions d'hygiène que l'on peut imaginer.

Les accès à l'édifice ont, paraît-il, été condamnés mais cela n'empêche pas les « taggers » ou autres « squatters » de pénétrer à l'intérieur du bâtiment et de recouvrir impunément les murs de la piscine, les vitrages et autres éléments d'architecture (nous en avons été témoins et nous pouvons mettre à votre disposition une série de photos pour l'illustrer).

De plus, les abords de la piscine sont maintenant tellement repoussants qu'ils incitent certains à venir y déposer des ordures, déchets, gravats ou autres objets encombrants.

Pendant l'été, on peut même voir des camionnettes stationnées le long du trottoir qui jouxte la piscine et il n'est pas difficile de constater que ces véhicules sont utilisés à des fins de prostitution.

On peut rappeler que, chaque année, le tournoi de tennis de Roland-Garros attire un grand nombre de spectateurs étrangers.

Pour se rendre au stade, ceux-ci empruntent le boulevard d'Auteuil en longeant la piscine. Nul doute qu'ils en gardent un souvenir impérissable si l'on songe que ce bâtiment a été édifié quelques années après le stade de tennis.

l'entrée de l'ancienne piscine couverte

La ville de Paris étant candidate aux Jeux olympiques d'été de 2008, de nombreux équipements sportifs devront être construits ou aménagés dont le stade Jean Bouin qui n'est pas très éloigné de la piscine.

Est-il imaginable de laisser la piscine Molitor dans l'état désastreux où elle se trouve ?

Formons le vœu que la Mairie de Paris en liaison avec le Ministère de la Culture prenne les décisions qui s'imposent afin que le chantier de réhabilitation de la piscine Molitor soit lancé au début de ce nouveau millénaire.

AQUARIUM DU TROCADERO

Le dossier d'enquête publique déposé à la mairie en novembre dernier a suscité essentiellement les remarques de l'association des amis des animaux du 16°.

Cette association s'occupe d'une trentaine de chats qui ont squatté les ruines de l'ancien aquarium et qui circulent en toute liberté. C'est, paraît-il, une attraction pour

les promeneurs. L'association s'inquiète de leur sort, pendant les travaux qui dureront 22 mois...

REALISATION DE PISTES CYCLABLES



allée des Fortifications entre les portes de Muette et Passy

Une piste cyclable à double sens vient d'être réalisée allée des fortifications entre la porte de Passy et la porte de la Muette et avenue du Maréchal Foyolle, derrière l'ambassade de Russie, entre la porte de la Muette et la porte Dauphine. Les travaux continuent entre la Porte de Passy et la Porte d'Auteuil allée des Fortifications et sur le terre plein central en longeant l'allée cavalière.

La traversée de la place de Colombie (Porte de la Muette) sera protégée par des feux supplémentaires déclenchés automatiquement par la présence des cyclistes. Ces nouveaux feux synchronisés avec les feux actuels ne devraient pas ralentir la circulation automobile.

Des accès vers le XVI^e seront réalisés Porte Dauphine depuis et vers l'avenue Foch et Porte de Passy. Place de la Porte de Passy, une voie cyclable sera réalisée depuis le Bois vers l'arrondissement, en maintenant la double voie de circulation pour les voitures. En sens inverse, vers le Bois, la circulation automobile se fera sur une seule voie.

Les travaux se termineront à la fin du premier trimestre 2001.

Il sera ensuite intéressant de connaître les statistiques de fréquentation des différentes voies cyclables de notre arrondissement.

OBSERVATOIRE DU BRUIT A PARIS

(assemblée générale du 7 novembre 2000)

L'héliport d'Issy les Moulineaux

Les hélicoptères sont astreints à suivre les voies non urbanisées : le boulevard périphérique et la Seine en aval de Paris.

Ils sont utilisés maintenant essentiellement pour des raisons sanitaires. Les baptêmes de l'air sont totalement supprimés et les mouvements militaires restreints. Les mouvements ont donc été réduits de façon importante au cours des dernières années. Entre 1990 et 1999, le nombre de mouvements d'hélicoptère a diminué d'environ 60 %.

Le renouvellement de la flotte par des modèles moins bruyants contribue à la réduction de la nuisance sonore.

L'information du public

huit fiches sur les bruits de voisinage, d'une agréable lecture, sont maintenant disponibles dans toutes les mairies : bruits de comportement, bruits de pas, chocs sur le sol, instruments de musique, bruits d'équipement, bricolage, animaux, établissements recevant du public, magasins et artisans, procédures judiciaires.

SECURITE DANS LE METRO

(source RATP)

L'insécurité est huit fois moindre dans les transports en commun que sur la voie publique. On note une décroissance des agressions mais aussi une aggravation des cas. Les services de sécurité (700 agents RATP, mais 60 opérationnels à un instant donné, et police) interviennent dans 90 % des cas en moins de dix minutes.

A Paris, pour 9 millions de voyageurs par jour, on relève 7 à 8 agressions enregistrées.

station Victor Hugo

On dénombre 27 points sensibles dans la capitale. En tête, la station Châtelet-les-Halles avec 996 crimes et délits en 1998, ensuite la station gare du Nord qui atteint, mais avec les emprises SNCF, 1524 cas. Dans notre arrondissement, on recense encore 200 cas à la station Trocadéro (9^{ème} position).

REMARQUES DE NOS ADHERENTS

Répression ?

- " Je m'étonne que, pour limiter la circulation, vous recommandiez d'augmenter la répression. Comme toujours, en France, on ne veut connaître que ce mot.
- " Commençons par améliorer les transports en commun (notamment la fréquence des métros et des bus, de jour comme de nuit) et le public ira naturellement.
- " Des transports rapides et agréables, où l'on soit assis, voilà ce que l'on cherche. "

Nous ne voyons pas à quel article notre correspondant fait référence. Peut-être les remarques sur la Porte de Saint-Cloud.

Nous ne proposons pas d'accroître la répression. Nous souhaitons seulement que les règles établies soient respectées et en particulier en matière de stationnement. Cela implique bien évidemment que le manquement à ces règles soit sanctionné quand ces règles affichées ne sont pas respectées.

En ce qui concerne les transports en commun, vous avez tout à fait raison et nous souhaitons tous qu'ils soient améliorés, mais en attendant, il n'est pas admissible que la majorité pâtisse de l'égoïsme d'une minorité.

Propreté

Sous ce thème, nous avons reçu de multiples messages. Les remarques portent, bien sûr toujours sur les déjections canines, mais aussi sur les pigeons qui prolifèrent et vont picorer sur les étals des commerces alimentaires et sur les grilles des arbres qui sont obstruées par des papiers et des détritrus (rue Michel-Ange). On nous signale aussi la saleté de la rue Duret, de la rue Pergolèse et de la rue de la Cure.

Divers (autres remarques)

- l'insuffisante présence de la police de proximité pour canaliser les débordements sur les trottoirs,
- l'absence de bornes dissuasives de chaque côté de certains parkings,
- l'absence de corbeilles à papier pour les turfistes déçus, à l'angle de la rue Boileau et de l'avenue de Versailles,
- le passage tardif des bennes à ordures,
- le stationnement des voitures dans le couloir de bus avenue de Versailles,
- la réalisation du jardin prévu place Claude François (boulevard Exelmans entre la rue Chardon Lagache et l'avenue de Versailles), ...

Nous attendons de nos élus une réponse à ces préoccupations.

<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<div style="border: 1px solid black; width: 60px; height: 40px; margin: 0 auto; margin-bottom: 20px;"></div> <p>XVI^e DEMAIN</p> <p>4 place de Mexico</p> <p>75116 PARIS</p>
---	---